

INFORMATION PLUi

Depuis plus d'un an, les élus travaillent sur les différentes pièces règlementaires qui composent le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ils ont travaillé sur le découpage du territoire de la communauté de communes en 4 différentes zones : la zone U (urbaine), AU (à urbaniser), A (agricole) et N (naturelle). Chacune de ces zones a été divisée afin de correspondre au mieux aux caractéristiques du territoire.

Par la suite, les élus se sont penchés sur les différentes règles et manières d'aménager le territoire et les futures constructions.

La fin du travail technique :

La prochaine étape de la démarche d'élaboration est l'arrêt du document par le conseil communautaire. Cela marquera la fin du travail technique sur les différentes pièces. Une fois mis en forme, le projet de PLUi sera présenté pour avis aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'à la **Population lors d'une enquête publique**. Cette enquête publique sera l'occasion pour vous de prendre connaissance du travail réalisé et de donner vos avis sur les choix formulés par les élus et vos demandes. Une fois l'enquête publique terminée, une réponse à l'ensemble des requêtes émises sera formulée. De cette manière, vous saurez si votre demande a eu une suite positive ou non, et pourquoi.

Participez à la démarche :

Une réunion publique aura lieu dans les prochains mois afin de présenter le travail réalisé par les élus et de dresser un bilan. Toutefois, il est toujours possible de participer à la démarche via les cahiers de remarques et boîtes à idée présents dans les mairies et dans les locaux de la communauté de communes.

Tenez-vous informés des avancées :

Une rubrique au sein du site internet de la communauté de communes est disponible. Il comprend de nombreux éléments d'informations et est mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de la procédure.